

Conseil Communal du 22 septembre 2022

Budget pour les énergies renouvelables

Point demandé et présenté par Jean le Maire, conseiller Ecolo

- Considérant l'urgence de la transition énergétique pour limiter l'impact sur le réchauffement climatique
- Considérant la hausse des prix des énergies fossiles et de l'électricité.
- Considérant les conclusions du dernier rapport de GIEC qui demande aux politiques d'agir rapidement pour diminuer rapidement et de manière significative la production de gaz à effet de serre.
- Considérant que des solutions existent pour réduire la production de gaz à effet de serre résultant du fonctionnement et de l'utilisation de nos bâtiments communaux
- Considérant que sans investissement, on devra toujours payer plus pour l'énergie et qu'il est plus que temps d'enfin investir pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et à l'achat d'électricité.

Décide

- *De prévoir au budget communal de 2023 des investissements d'un montant correspondant à 20% des dépenses en chauffage, électricité et gaz de l'année 2021, soit 20% de 284 296 € = 56.859 € pour des équipements de production d'électricité renouvelable, des installations de chauffage sans énergies fossiles dans nos bâtiments communaux.*

Ces investissements seront réservés aux bâtiments qui ne font pas

l'objet d'un projet de rénovation important qui eux, de façon évidente, seront équipés pour fonctionner à 100% avec des énergies renouvelables.

- *Pour le budget de 2024, on fera le même calcul en prenant les dépenses de 2022.*
- *Pour le budget de 2025, on fera le même calcul en prenant les dépenses de 2023 plus le solde du budget énergie renouvelable non utilisé en 2023 et ainsi de suite jusqu'à ce que la commune soit autonome énergétiquement.*

L'objectif de ces investissements est de réduire les émissions de CO2 de la commune en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles et électriques non renouvelables.

Plus vite la dépense communale en chauffage, électricité et gaz diminuera, du fait de ces investissements en énergies renouvelables et travaux d'isolation, plus vite ces investissements diminueront.

Notre objectif est que la ville de Couvin devienne autonome en énergie renouvelable dans un délai de 10 ans.